

1. *Débitrice:* **FV Technic Sàrl**, Acacias 4, 1023 **Crissier**
2. *Remarques:* L'état de collocation est déposé à l'office.  
Délai pour intenter action en opposition au 20 mars 2003,  
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.  
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le  
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80  
OAOF).

Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne

(00885058)